

DEPARTEMENT
DU
VAL DE MARNE

COMMUNE DE BRY-SUR-MARNE

ARONDISSEMENT
DE NOGENT

EXTRAIT
du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 15 décembre, à 20h00, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le vendredi 9 décembre 2022, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Charles ASLANGUL, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de Conseillers présents : 19

Étaient Présents :

M. Charles ASLANGUL, Maire
Monsieur Rodolphe CAMBRESY, Monsieur Bruno POIGNANT, Madame Sylvie ROBY, Madame Béatrice MAZZOCCHI, Monsieur Olivier ZANINETTI, Madame Virginie PRADAL, Monsieur Pierre LECLERC, Adjoints au Maire.
Monsieur Etienne RENAULT, Monsieur Jean-Antoine GALLEGRO, Monsieur Didier SALAÛN, Monsieur Laurent TUIL, Madame Chrystel DERAY, Madame Anne-Sophie DUGUAY, Monsieur Didier KHOURY, Monsieur Stefano TEILLET, Monsieur Serge GODARD, Monsieur Robin ONGHENA, Madame Djedjiga ISSAD, Conseillers municipaux.

Ont donné pouvoir :

Mme Véronique CHEVILLARD à M. Rodolphe CAMBRESY.
M. Christophe ARZANO à Mme Chrystel DERAY.
Mme Nicole BROCARD à M. Olivier ZANINETTI.
Mme Armelle CASSE à M. Charles ASLANGUL.
Mme Valérie RODD à M. Bruno POIGNANT.
Mme Sandra CARVALHO à Mme Béatrice MAZZOCCHI.
Mme Rosa SAADI à M. Jean-Antoine GALLEGRO.
M. Julien PARFOND à Mme Sylvie ROBY.
Mme Sandrine LALANNE à M. Robin ONGHENA.
M. Augustin KUNGA à M. Pierre LECLERC.

Absents excusés :

Absents :

M. BRAYARD Thierry, M. PINEL Vincent, Mme LANTRAIN Marilyne, M. MAINGE Pascal.

Secrétaire de séance : Jean-Antoine GALLEGRO

2022DELIB0109 - DEMANDE AUPRÈS DE L'ARS D'ILE DE FRANCE D'IMPLANTATION D'UNE PHARMACIE
DANS LES HAUTS DE BRY

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le soutien d'acteurs incontournables dans le secteur de la Santé agissant dans les hauts de Bry pour soutenir cette action, à savoir Madame Julie CHASTRES, Directrice de l'Hôpital Saint-Camille, ainsi que Ronald SIGNES, Directeur Général de l'Hôpital Privé de Marne la Vallée (HPMV),

Considérant le rachat de licence en 2020 de l'ancienne pharmacie de la place Carnot (6 place Carnot) par le propriétaire d'une officine de la ville, le nombre de pharmacies sur la ville a été abaissé à 4, rachat ayant entraîné la fermeture de l'officine de la Place Carnot,

Considérant que les habitants des quartiers des Hauts de Bry avec une population d'environ 6 000 habitants sont dépourvus d'une pharmacie à proximité, et ce, depuis la fermeture en octobre 2010 de la seule pharmacie de ce secteur qui était située au 11 rue du 2 décembre 1870,

Considérant qu'entre 250 000 et 300 000 patients par an fréquentent les 2 hôpitaux des hauts de Bry,

Considérant que la Ville a pour objectif de s'inscrire dans une démarche de rééquilibrage de l'offre d'officines en voulant implanter une nouvelle pharmacie dans les hauts de Bry,

Considérant que cette opération peut se faire dans des délais assez courts et des coques commerciales vides sur le programme des « Terrasses de Bry » permettraient d'atteindre cet objectif,

Considérant que les pharmaciens d'officine ne peuvent s'installer et ouvrir une officine que s'ils bénéficient d'une autorisation accordée (dénommée Licence) par le directeur de l'Agence Régionale de la Santé (ARS),

Après en avoir délibéré, et par 29 voix pour

ARTICLE UNIQUE : EMET LE VŒU d'installation d'une pharmacie dans les hauts de Bry et SOLLICITE l'Agence Régionale de Santé (ARS) d'Ile de France afin qu'elle autorise l'ouverture d'une officine dans ce secteur.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

Publiée le : 19 décembre 2022

Secrétaire de séance
Jean-Antoine GALLEGO



Pour copie conforme,
Le Registre dûment signé,
Charles ASLANGUL,

Maire de Bry-Sur-Marne

